

Tout joueur ayant participé à une rencontre interclubs ("être inscrit sur la feuille de résultats") la saison précédente doit demander son transfert, s'il désire défendre les couleurs d'un autre club dès le 1er avril. A cet effet, il doit adresser un formulaire de transfert dûment complété (signatures du joueur et du secrétaire du nouveau club) au secrétariat régional de la région à laquelle appartient son nouveau club, pour le 15 janvier au plus tard, date de la poste faisant foi.

Pour les joueurs âgés de moins de 18 ans, la signature des parents (ou de toute personne en charge d'administration légale du mineur) est exigée.

Une seule demande de transfert peut être introduite.

Le transfert demandé dans les délais réglementaires et l'inscription dans un autre club peuvent être refusés soit si le joueur n'est pas en règle de cotisation vis-à-vis du club qu'il quitte, soit si le joueur a des dettes (location de courts, entraînements) envers le club qu'il quitte.



A TRANSMETTRE pour le 15 janvier au plus tard (le cachet de la poste faisant foi) qu'il s'agisse d'un transfert vers un club de la même ligue ou de 1'autre ligue.

DEMANDE DE TRANSFERT - SAISON.....

(voir article 29 du règlement d'ordre intérieur A.F.T.)

Nom : Prénom : Date de naissance :/...../.....

Adresse :

N° d'affiliation

Classement

Ancien club :

Matricule

Nouveau club

Matricule

Le joueur / la joueuse,
(date, nom et signature)

Facultatif

Le secrétaire de l'ancien club,
(date, nom, signature et cachet du club)

Le secrétaire du nouveau club,
(date, nom, signature et cachet du club)

Pour les joueurs de moins de 18 ans, signature des parents ou de leurs représentants légaux

UN EXEMPLAIRE A RENVoyer AU SECRETARIAT REGIONAL AUQUEL APPARTIENT LE NOUVEAU CLUB.
UN EXEMPLAIRE A RENVoyer AU SECRETARIAT REGIONAL AUQUEL APPARTIENT L'ANCIEN CLUB.
UN EXEMPLAIRE A RENVoyer AU NOUVEAU CLUB.
UN EXEMPLAIRE A RENVoyer A L'ANCIEN CLUB.